

LA VIE ECONOMIQUE

- [Croissance zéro en France au deuxième trimestre](#)
- [Inflexible, l'exécutif s'attire une avalanche de critiques](#)
- [Les demandeurs d'emploi en juin 2014](#)
- [Plus de 8 embauches sur 10 ont été faites en CDD, un record](#)
- [Le secteur privé a détruit 100 000 emplois en 2013](#)
- [Le taux du Livret A abaissé de 1,25 % à 1 %](#)
- [Le Parlement adopte la loi sur l'économie sociale et solidaire](#)
- [Plombiers, vétérinaires, serruriers : ces autres métiers dans le viseur de Bercy](#)
- [Le déficit commercial de la France se creuse à 5,4 milliards d'euros en juin](#)
- [Nouveau record historique pour les ruptures conventionnelles](#)
- [Les faillites continuent de s'accumuler en France](#)
- [Banque de France : Croissance, la France risque d'avoir du mal à tenir ses objectifs](#)
- [France : Moody's abaisse ses prévisions](#)
- [L'activité industrielle en repli au deuxième trimestre malgré la reprise de la production automobile](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Contre la fraude, la CNIL autorise l'URSSAF à croiser des données](#)
- [Le Conseil constitutionnel rejette l'allègement des cotisations salariales](#)
- [Protection sociale : les déficits se réduisent](#)
- [Une start-up invente les "chèques santé"](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Concurrence : 331 millions d'euros d'amende pour Servier](#)
- [Le Crédit Agricole plombé par les ennuis de la banque portugaise Espirito Santo](#)
- ["Subprime" : la Société Générale menacée par un procès pour fraude](#)

OPINONS/VIE POLITIQUE

- [Pour le PCF, le pacte de responsabilité est réduit "en cendres"](#)
- [Gattaz : "La situation économique de la France est catastrophique"](#)

LIVRES/REVUES

- [Lettre Réseau Net-entreprises n° 69 - juillet 2014 \(8 pages\) : un entretien avec Philippe Renard, directeur-général de l'Urssaf Île-de-France](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

- [Parution du rapport annuel 2013 de l'Acosse et des rapports thématiques](#)
- [La Coq 2014-2017 Etat-Acosse vient d'être signée](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Croissance zéro en France au deuxième trimestre

Le 14/08/14, l'Insee a indiqué qu'au premier trimestre 2014 le produit intérieur brut de la France est resté stable (+ 0 %). C'est le deuxième trimestre d'affilée de stagnation. Un résultat qui oblige le gouvernement à revoir complètement ses prévisions de croissance et de déficit à la fin de 2014 – prévisions sur lesquelles avait été bâti le budget de l'année.

M. Sapin, ministre des Finances : « *Mieux vaut assumer ce qui est plutôt que d'espérer ce qui ne sera pas. [...] La croissance française devrait être de l'ordre de 0,5 % et rien ne nous permet, à l'heure actuelle, de prévoir pour 2015 une croissance très supérieure à 1 %* ». Une inflation à 0,5 %, plus faible que prévue (1 %), fait dire à **M. Sapin** : « *[Le déficit public] sera donc supérieur à 4 % du PIB en 2014. [...] Cette situation de trop faible croissance, de trop faible inflation, de réduction plus lente des déficits trouve son origine dans des causes proprement françaises mais aussi dans des situations auxquelles seule une réaction européenne globale peut apporter réponse* ». Le ministre a réaffirmé la volonté du gouvernement de mettre en œuvre le pacte de responsabilité, d'aller « *jusqu'au bout* » du plan d'économies sur les dépenses publiques. D'autre part, selon **M. Sapin** : « *[L'Europe doit] mettre en œuvre une politique monétaire adaptée à la situation exceptionnelle de faible croissance et de faible inflation que la zone euro tout entière connaît. [...] L'Europe doit agir fermement, clairement, en adaptant profondément ses décisions à la situation particulière et exceptionnelle que connaît notre continent. La France pèsera en ce sens. C'est l'enjeu de la nouvelle Commission, c'est l'objet de la réorientation des politiques européennes, c'est la clé de notre réussite commune* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/08/14/croissance-zero-en-france-au-deuxieme-trimestre_4471204_823448.html

- Les chiffres de l'Insee :

http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=26&date=20140814&utm_medium=twitter&utm_source=twitterfeed

(Sources : www.lemonde.fr du 14/08/2014, www.insee.fr)

● Inflexible, l'exécutif s'attire une avalanche de critiques

Le 17/08/14, le premier ministre, **M. Valls**, a affirmé dans un entretien qu'il était, pour lui, « *hors de question* » de changer de politique. Il a également fustigé ceux qui, à gauche, demandent une stratégie nouvelle, les qualifiant « *d'irresponsables* ». Pour **M. Valls**, il faut tenir aux Français « *un discours de vérité* » : « *La politique que le président de la République a décidé de mettre en œuvre nécessite du temps pour produire des résultats. Mais il est hors de question d'en changer. Le pacte de responsabilité et ses 41 milliards de baisse du coût du travail vont véritablement entrer en œuvre maintenant* ». De son côté, **M. Sapin**, ministre des Finances, a demandé aux entreprises de prendre leurs responsabilités : « *Nous leur donnons des moyens pour investir, embaucher, innover. Elles doivent saisir cette chance. [...] Ce qui n'est pas encore le cas : l'investissement a reculé au deuxième trimestre. Je souhaite, et je le dirai à l'université d'été du Medef, que chacun prenne ses responsabilités. [...] Le gouvernement a pris les siennes, je souhaite que l'Europe le fasse aussi. Mais il faut que les entreprises prennent les leurs* ». **Quelques réactions à ces déclarations** : **M. Mailly, Force Ouvrière (FO)** : « *[C'est une] erreur. Il faut savoir réajuster une politique économique quand elle ne fonctionne pas, là visiblement, on ne réajuste pas* ». Le secrétaire général de FO a mis en garde le gouvernement, évoquant un climat social « *tendu* » qu'une « *étincelle* » pourrait embraser. **Eric Ciotti, UMP** : « *Alors que les Français voient le mur arriver, Manuel Valls affiche sa détermination à nous mener droit dedans* ». **M. Dupont-Aignan, Debout La République** : « *Valls fonce dans le mur. Il en est fier et il accélère !* ». **M. Philippot, vice-président du FN** : « *Hors de question de changer de politique économique : quand Valls et Hollande répercutent aux Français l'ordre récemment reçu de Berlin* ». **Cécile Duflot (Europe Ecologie-Les Verts)** : « *Cuiusvis hominis est errare, nullius nisi insipientis perseverare in error* » (« *Tout homme peut se tromper, mais seul l'insensé persiste* »).

[Retour au sommaire](#)

Le Parti socialiste, lui, paraît divisé : **Gérard Filoche, membre du bureau national du PS** : « *Vu la somme de clichés ultralibéraux anti-impôts ou propatronaux dont se fendent Valls ou*

Moscovici, on se demande s'ils ont perdu raison ». **Mehdi Ouraou, PS** : « Hors de question de changer de politique" ça sonne furieusement comme le "droit dans mes bottes" de Juppé. On sait comment ça finit ». **Pour l'entourage du président de la république**, M. Hollande, Manuel Valls a fait preuve d'une « *volonté de cohérence, de continuité et d'approfondissement pour obtenir des résultats, [même si sont envisagées] des mesures complémentaires afin de dynamiser et de libérer la croissance* ». **Quant aux Français**, d'après un sondage Ifop réalisé pour le Journal Du Dimanche, ils sont plus de huit sur dix à ne pas faire confiance au gouvernement pour combattre efficacement un chômage record, relancer la croissance et réduire les déficits. La cote de M. Hollande, elle, stagne à environ 20 %, avec des chutes en-dessous, depuis des mois.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/08/18/inflexible-sur-sa-politique-economique-le-gouvernement-s-attire-une-avalanche-de-critiques_4472678_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 18/08/2014)

● Les demandeurs d'emploi en juin 2014

- **Présentation du ministère du Travail** : « *En juin 2014, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente et s'établit à 3,398 millions (+ 9 400, + 0,3 %). Pour les inscrits à Pôle emploi ayant ou non travaillé dans le mois (catégories A, B et C), l'évolution est de + 0,5 %. Cependant, des signes positifs sont visibles : le nombre de jeunes demandeurs d'emploi en catégorie A diminue en juin (- 1 400), confirmant une tendance débutée au deuxième semestre 2013. En un an, le nombre de demandeurs de moins de 25 ans en catégorie A a diminué de - 3,5 %. La situation des seniors continue, en revanche, à se dégrader malgré une évolution mensuelle moyenne moindre au second trimestre 2014 (+ 6 400 en moyenne/mois entre avril et juin, contre + 8 300 en moyenne/mois entre janvier et mars 2014)* ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/les-demandeurs-d-emploi-en-juin,17925.html>

- **Les chiffres de la Dares (20 pages)** :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-MK16CM.pdf>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 25/07/2014)

● Plus de 8 embauches sur 10 ont été faites en CDD, un record

Le 29/07/14, le ministère du Travail a indiqué que 84 % des embauches au premier trimestre 2014 ont été des embauches à contrat à durée déterminé (CDD). C'est un nouveau record. En effet, depuis la mi-2011, la proportion d'embauches en CDD est en hausse quasi continue. La Dares (service statistique du ministère du Travail) note **des différences selon les types d'entreprises**. Ainsi, les embauches en CDD augmentent dans les établissements de 10 à 49 salariés (+ 1,3 point), alors qu'elles baissent dans les établissements de 50 salariés et plus (- 0,4 point). **Par secteur** : on note une augmentation dans la construction (+ 4,9 points au 1^{er} trimestre, + 0,3 points sur un an) et dans le tertiaire (+ 0,1 point, + 1,1 point sur un an) ; mais une baisse dans l'industrie (- 0,2 point, - 2,0 points sur un an).

[http://www.challenges.fr/emploi/20140729.CHA6474/plus-de-8-embauches-sur-10-ont-ete-faites-en-cdd-un-record.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140729_NLCHAUCTU18H-_-plus-de-8-embauches-sur-10-ont-ete-faites-en-cdd-un-record#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140729](http://www.challenges.fr/emploi/20140729.CHA6474/plus-de-8-embauches-sur-10-ont-ete-faites-en-cdd-un-record.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140729_NLCHAUCTU18H-_-plus-de-8-embauches-sur-10-ont-ete-faites-en-cdd-un-record#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140729)

(Source : www.challenges.fr du 29/07/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Le secteur privé a détruit 100 000 emplois en 2013

Le 31/07/14, l'Acoss (l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, qui coordonne le réseau des Urssaf) a publié des données qui indiquent qu'en 2013, le secteur privé avait détruit 100 000 emplois. **L'Acoss** : « *Les pertes d'emploi sont plus importantes sur les deux premiers trimestres, les effectifs salariés se stabilisant au quatrième trimestre* ». **Les secteurs où la dégradation se poursuit** : l'industrie (- 1,3 %, après - 0,4 % en 2012) et la construction (- 1,9 %, après - 0,9 %). **Ceux qui se stabilisent** : le tertiaire hors intérim (70 % des emplois du secteur privé). **L'Acoss** : « *Les secteurs les mieux orientés sont notamment l'action sociale et l'hébergement médicosocial (+ 21 000 postes), les activités informatiques (+ 6 000) et les activités récréatives (+ 3 000)* ». La masse salariale du privé, elle, a continué de progresser en 2013, même si plus faiblement qu'en 2012 (+ 1,2 %, contre + 2,1 % en

2012). Elle atteint 520 milliards d'euros. Le salaire moyen, lui, a augmenté sur la même période plus vite que les prix à la consommation (+ 1,8 %, contre + 0,7 % pour la consommation). Le pouvoir d'achat des salariés du privé aurait donc progressé de 1,0 % en 2013. On notera enfin que les statistiques de l'Acoss portent sur les effectifs salariés du secteur privé non agricole et ne prennent pas en compte les emplois à domicile.

[http://www.challenges.fr/emploi/20140731.CHA6522/le-secteur-prive-a-detruit-100-000-emplois-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140731_NLCHAACTU10H- -le-secteur-prive-a-detruit-100-000-emplois-en-2013#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140731](http://www.challenges.fr/emploi/20140731.CHA6522/le-secteur-prive-a-detruit-100-000-emplois-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140731_NLCHAACTU10H- -le-secteur-prive-a-detruit-100-000-emplois-en-2013#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140731)

(Source : www.challenges.fr du 31/07/2014)

● Le taux du Livret A abaissé de 1,25 % à 1 %

Au 01/08/14, le gouvernement a abaissé le taux du Livret A, placement préféré des Français, à un plus-bas historique (une baisse de 1,25 % à 1 %). Rappelons que le taux du Livret A est conditionné par le niveau de l'inflation. M. Noyer, gouverneur de la Banque de France, préconisait d'ailleurs une baisse plus importante, à 0,75 %. Le gouvernement en a décidé autrement, désireux, d'après M. Sapin, ministre des Finances, de faire un geste en faveur du pouvoir d'achat des Français.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/07/10/97002-20140710FILWWW00069-france-l-inflation-annuelle-ressort-a-05.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 10/07/2014)

● Le Parlement adopte la loi sur l'économie sociale et solidaire

Le 22/07/14, le Parlement a définitivement adopté la loi sur l'ESS (économie sociale et solidaire). **Les objectifs ?** Développer le secteur et favoriser la reprise des PME par leurs salariés. **Carole Delga**, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire : « *Quelle est l'économie qui a du sens, qui crée des emplois non-délocalisables ? C'est l'économie sociale et solidaire.* » **Qui est concerné ?** Quelque 2 000 associations, mutuelles, coopératives, ainsi que les entreprises « *satisfaisant aux exigences fixées par le projet de loi : utilité sociale, gouvernance démocratique, profits limités* ». La Banque publique d'investissements œuvrera pour faciliter le financement du secteur. L'aspect polémique de la loi tient dans la possibilité pour les salariés de PME (- de 250 salariés) de pouvoir reprendre leur entreprise, en étant informés deux mois à l'avance de l'intention du patron de céder cette dernière - et d'avoir ainsi le temps de monter un projet de reprise. La droite y est hostile. **Bertrand Pancher, UDI** : « *Cette possibilité va effrayer les salariés et les repreneurs potentiels* ». **Gilles Lurton, UMP** : « *Cette disposition n'a pas sa place dans un projet de loi sur l'économie sociale et solidaire* ».

http://www.liberation.fr/politiques/2014/07/22/le-parlement-adopte-la-loi-sur-l-economie-sociale-et-solidaire_1067996?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 22/07/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Plombiers, vétérinaires, serruriers : ces autres métiers dans le viseur de Bercy

Un rapport de l'IGF (inspection générale des finances) recommande de libéraliser et d'ouvrir à la concurrence 37 professions "réglementées", « *c'est-à-dire protégées par des restrictions d'accès (exigence de diplômes, nécessité de racheter une charge ou une licence, etc.), des monopoles sur certains actes, ou des tarifs réglementés, des barrières décidées à l'origine pour des raisons d'intérêt général* ». Deux exemples : Plus de transparence pour les interventions d'urgence des serruriers, plus de concurrence pour les auto-écoles. Sont également concernés : les notaires (cf. Le.Crible n°146 : "*Montebourg s'attaque aux tarifs des notaires*" [et des huissiers de justice, des greffiers des tribunaux de commerce, des commissaires priseurs, des administrateurs et des liquidateurs judiciaires]), les pharmaciens, les taxis, les plombiers. **Pour l'artisanat**, l'IGF avance deux pistes : **01)-** Faciliter l'accès au statut d'artisan en raccourcissant à « *quelques mois* » l'expérience requise pour s'installer à son compte ; **02)-** Créer pour les « *tâches élémentaires* » un « *statut de professionnel de proximité* », moins lourd que celui d'artisan. **Concernant la Santé**, l'IGF préconise par

exemple de « renforcer l'obligation de transparence tarifaire sur les médicaments destinés aux animaux domestiques », de renforcer les prérogatives des opticiens et optométristes, ou encore, pour ce qui concerne les prothèses dentaires, de dissocier le tarif de « l'acte de conseil » de celui de « l'adaptation-pose ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140805.CHA6605/apres-les-pharmaciens-bercy-s-attaque-a-d-autres-metiers-reglementes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140805_NLCHAACU10H- -plombiers-veterinaires-les-autres-metiers-vises-par-bercy#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140805](http://www.challenges.fr/economie/20140805.CHA6605/apres-les-pharmaciens-bercy-s-attaque-a-d-autres-metiers-reglementes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140805_NLCHAACU10H- -plombiers-veterinaires-les-autres-metiers-vises-par-bercy#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140805)

(Source : www.challenges.fr du 05/08/2014)

● Le déficit commercial de la France se creuse à 5,4 milliards d'euros en juin

Le 07/08/14, les Douanes ont indiqué que le déficit commercial de la France s'était creusé à 5,4 milliards d'euros en juin (contre 5,1 milliards en mai). **La cause ?** Une progression des importations (+ 2,2 %) plus forte que celle des exportations (+ 1,8 %). **Fleur Pellerin**, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur : « [C'est le] niveau le plus bas depuis 2010. [Il s'agit d'une preuve que] le déficit commercial tend à se réduire, [même si] la situation est encore loin d'être satisfaisante ». **Les Douanes** : « [De mai à juin,] le solde manufacturier [s'est détérioré] nettement, en particulier pour les produits chimiques et pharmaceutiques, les automobiles et les équipements industriels [mécaniques et électriques] ». L'aéronautique s'en sort bien, grâce à d'importantes livraisons d'Airbus. Les Douanes font aussi remarquer une « dégradation très forte » du solde commercial vers l'Asie, tandis que le déficit se réduit vis-à-vis de l'Amérique.

http://l'expansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-deficit-commercial-de-la-france-se-creuse-a-5-4-milliards-d-euros-en-juin_1564711.html

(Source : <http://l'expansion.lexpress.fr> du 07/08/2014)

● Nouveau record historique pour les ruptures conventionnelles

D'après le ministère du Travail, il y a eu 32 695 ruptures conventionnelles en juin 2014 (pour 35 380 demandes). Un record ! Une des explications de ce record : les demandes interviennent juste avant l'entrée en application de la nouvelle convention d'assurance chômage (au 1^{er} juillet), qui fait que les salariés bénéficiant d'une indemnité de rupture conventionnelle devront attendre désormais 180 jours pour toucher leur allocation, au lieu de 75 jours.

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20140808.CHA6682/nouveau-record-historique-pour-les-ruptures-conventionnelles.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140811_NLCHAACU10H- -nouveau-record-historique-pour-les-ruptures-conventionnelles#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140811](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20140808.CHA6682/nouveau-record-historique-pour-les-ruptures-conventionnelles.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140811_NLCHAACU10H- -nouveau-record-historique-pour-les-ruptures-conventionnelles#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140811)

(Source : www.challenges.fr du 08/08/2014)

● Les faillites continuent de s'accumuler en France

D'après les statistiques de la Banque de France, publiées le 11/08/14, le nombre de défaillances d'entreprises a reculé de 5,6 % durant la période allant de mars à mai 2014. Cependant, les redressements, liquidations judiciaires et procédures de sauvegarde demeurent à des niveaux record. Ainsi, entre juin 2013 et juin 2014, il y en a eu 62 916 (données provisoires). **Le Figaro** : « Fin juin, l'évolution était d'ailleurs encore sur un an en légère hausse (+ 1,8 %). Le dépôt de bilan de Caddie et la probable liquidation judiciaire des abattoirs Gad de Lampaul-Guimillau dans le Finistère montrent à quel point le tissu économique reste fragile. » **Les deux secteurs les plus touchés sur un an : 01)-** L'agriculture et la pêche (+ 7,3 % de défaillances) ; **02)-** Les activités financières et d'assurance (+ 14,3 %). **Sont aussi fortement touchés** : la construction, le commerce, la réparation automobile. Des secteurs principalement composés de petites structures (moins de 10 salariés), qui représentent à elles seules 85 % des défaillances.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/08/11/20002-20140811ARTFIG00101-les-faillites-continuent-de-s-accumuler-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 11/08/2014)

[Retour au sommaire](#)

● **Banque de France : Croissance, la France risque d'avoir du mal à tenir ses objectifs**

Le 08/08/14, la Banque de France (BdF) a estimé que la croissance de l'Hexagone, pour le 3^{ème} trimestre, devrait être de 0,2 %. La BdF fonde son pronostic sur son enquête mensuelle auprès des entreprises, « *qui ont fait état d'une légère progression de leur production en juillet et s'attendent à une stabilisation en août* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140808.CHA6670/la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-0-2-au-3e-trimestre.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140808_NLCHA ACTU18H-_-croissance-la-france-risque-d-avoir-du-mal-a-tenir-ses-objectifs#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140808](http://www.challenges.fr/economie/20140808.CHA6670/la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-0-2-au-3e-trimestre.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20140808_NLCHA ACTU18H-_-croissance-la-france-risque-d-avoir-du-mal-a-tenir-ses-objectifs#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140808)

(Source : www.challenges.fr du 08/08/2014)

● **France : Moody's abaisse ses prévisions**

Le 18/08/14, l'agence de notation Moody's a revu à la baisse sa prévision de croissance pour la France. Pour 2014, la prévision de Moody's baisse de 0,6 % à 0,5 %. Pour 2015, elle baisse de 1,3 % à 0,9 %.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/08/18/97002-20140818FILWWW00049-france-moody-s-abaisse-ses-previsions.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 18/08/2014)

● **L'activité industrielle en repli au deuxième trimestre malgré la reprise de la production automobile**

L'Usine Nouvelle : « *La production industrielle en France a faibli au deuxième trimestre et ne devrait [...] rebondir que très faiblement au troisième, selon des indicateurs parus vendredi 8 août qui confortent le diagnostic d'une activité économique stagnante dans le pays. La production automobile repart pourtant de l'avant dans les usines françaises* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/l-activite-industrielle-en-repli-au-deuxieme-trimestre-malgre-la-reprise-de-la-production-automobile.N278350>

(Source : www.usinenouvelle.com du 11/08/2014, Julien Bonnet)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Contre la fraude, la CNIL autorise l'URSSAF à croiser des données**

Début juillet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a autorisé l'Urssaf Île-de-France « à *procéder à différents recoupements de données relatives aux employeurs ayant déjà eu des démêlés judiciaires pour des problèmes de travail illégal* ». C'est en 2008 que l'Urssaf Île-de-France a demandé l'autorisation à la Cnil, à titre expérimental, de mettre en place un traitement automatisé de données visant à prévenir et à mieux détecter les tricheurs. La Cnil, à l'époque, avait accepté la demande. Le 03/07/14, elle a décidé de pérenniser le dispositif. **La Cnil :** « *Le dispositif mis en place par l'URSSAF consiste, dans un premier temps, à collecter des données à caractère personnel relatives aux personnes physiques dirigeants d'entreprises ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction ou d'une condamnation pénale pour infractions telles que le travail illégal, l'établissement de fausses déclarations de paiement des cotisations, ainsi que de condamnations civiles comme l'interdiction de gérer et la faillite personnelle. [...] Ces données sont ensuite rapprochées de celles du fichier des entreprises nouvellement immatriculées sur la base du nom et du prénom des dirigeants, de leur date et lieu de naissance, et le cas échéant, de leur adresse professionnelle et personnelle* ». L'ensemble de ces données réunies, c'est alors à la cellule de l'Urssaf spécialisée dans la lutte contre le travail illégal d'intervenir, en constituant, après « *une analyse au cas par cas* », un fichier des employeurs « *présentant un profil à risque* ». **Nextinact :** « *Il s'agit en quelque sorte d'un grand répertoire susceptible d'aiguiller plus rapidement l'attention de ses services, par exemple en vue d'un contrôle...* ». **L'Urssaf Île-de-France** a évidemment fourni des chiffres relatifs aux deux dernières années d'expérimentation du dispositif : « *[Suite au traitement de] données relatives à 21 569 entreprises et 8 913 personnes physiques ayant fait l'objet d'un procès verbal de travail illégal, d'une faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer [au 22 mars 2013, l'URSSAF d'Île-de-France a constaté que 75 % des personnes répertoriées étaient à la tête d'une ou deux entreprises, voire davantage encore pour le dernier quart*

restant]. Une centaine de dirigeants gèrent plus de vingt entreprises, l'un d'eux se trouvant même responsable de quatre-vingts sociétés ». Enfin, selon **Nextinpact**, « la loi du 10 juillet dernier "contre la concurrence sociale déloyale" va permettre aux juges d'inscrire les entreprises reconnues coupables de travail illégal (prêt illicite de main d'œuvre, travail dissimulé, marchandage, emploi d'étrangers sans titre de travail, fraudes aux revenus complémentaires) sur une sorte de "liste noire" qui sera diffusée sur un site dédié. Cette mise à l'index, qui pourra être prononcée pour une durée maximale de deux ans, attend cependant qu'un décret en Conseil d'État vienne en préciser ses modalités ».

<http://www.nextinpact.com/news/88960-contre-fraude-cnil-autorise-l-urssaf-a-croiser-donnees.htm>

(Source : www.nextinpact.com du 30/07/2014, Xavier Berne)

[Retour au sommaire](#)

● Le Conseil constitutionnel rejette l'allègement des cotisations salariales

Le 06/08/14, le Conseil constitutionnel a jugé « contraire à la Constitution » l'article un du projet de loi qui prévoit une baisse dégressive des cotisations des salariés touchant entre un Smic et 1,3 Smic. **Motif ?** Cette mesure « méconnaît le principe d'égalité. » **Le Conseil constitutionnel** : « [Ces dispositions instituent] une différence de traitement, qui ne repose pas sur une différence de situation entre les assurés d'un même régime de sécurité sociale. [Les cotisations salariales d'assurance vieillesse et d'assurance maladie] sont des versements à caractère obligatoire ouvrant des droits aux prestations et avantages servis par les branches vieillesse et maladie. [Or, le projet de loi en l'état] a maintenu inchangés, pour tous les salariés, l'assiette de ces cotisations ainsi que les prestations et avantages auxquels ces cotisations ouvrent droit. [Ainsi,] un même régime de Sécurité sociale continuerait [...] à financer, pour l'ensemble de ses assurés, les mêmes prestations malgré l'absence de versement, par près d'un tiers de ceux-ci, de la totalité des cotisations salariales ». Le Conseil constitutionnel a aussi rejeté une partie de l'article 2, concernant la réduction des cotisations patronales pour certains emplois à domicile. Des dispositions qui avaient été adoptées par le Parlement lors de l'examen du Budget rectificatif de la Sécurité sociale. **Le Conseil constitutionnel** : « [Ces dispositions] ont été introduites en nouvelle lecture alors qu'elles étaient sans lien avec des dispositions restant en discussion. [...] Ayant été adoptées selon une procédure contraire à la Constitution, elles sont donc [...] jugées inconstitutionnelles ». Le gouvernement a réagi en indiquant qu'il reposerait ces baisses de charges patronales dans le cadre des lois de finances 2015. **L'expansion** : « L'article 2 prévoyait le doublement (de 0,75 euro au 1,5 euro de l'heure) au 1^{er} septembre, pour les gardes d'enfants et l'assistance aux personnes âgées dépendantes ou handicapées, de l'allègement de cotisations dont bénéficient depuis 2013 les particuliers employeurs ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-conseil-constitutionnel-rejette-l-allegement-des-cotisations-salariales_1564563.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 06/08/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Protection sociale : les déficits se réduisent

Le 25/07/14, la Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié les comptes de la protection sociale pour 2012. Il ressort du rapport que, pour la deuxième année consécutive, les recettes de la protection sociale progressent à un rythme plus rapide que les dépenses. Les prestations de protection sociale augmentent de 3,3 % en valeur, un rythme de progression proche de celui des années 2010 et 2011 (autour de 3,0 %), bien moindre que celui des années précédentes (+ 4,5 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2009). On notera que les rythmes de croissance des dépenses de maladie (27 % du total des prestations) et de vieillesse-survie (46 % du total) poursuivent leur décélération. **Viva-Presse** : « Parallèlement, les recettes, qui augmentent de 3,9 %, sont tirées par la croissance des assiettes et par l'augmentation des prélèvements. L'évolution des cotisations sociales (+ 3,2 % par rapport à 2011) reste sensiblement plus dynamique que celle du PIB (+ 1,1 % en valeur) ». Au total, on constate une réelle réduction du déficit courant des régimes d'assurance sociale.

<http://www.viva.presse.fr/protection-sociale-les-deficits-se-reduisent-169823>

- Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2012 (6 pages) :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er888.pdf>

(Sources : www.viva.presse.fr du 25/07/2014, Anne-Marie Thomazeau), www.drees.sante.gouv.fr, Myriam Mikou et Timothée Barnouin)

● Une start-up invente les "chèques santé"

La start-up française "ChèquesantéR" veut s'attaquer aux prestations peu ou pas remboursées par la Sécurité sociale en créant le chèque santé. **M. Daffourd**, co-fondateur de Chèque Santé : « *[Il faut] responsabiliser les Français autour de leur capital santé et valoriser le bien-être au sein des entreprises en facilitant l'accès pour tous aux prestations de santé préventives et non médicamenteuses, en offrant une liberté de choix parmi les professionnels diplômés référencés* ». **Qui financerait ?** L'entreprise, le Comité d'entreprise. **Pour quelles prestations ?** Régler des spécialistes médicaux non conventionnés, des thérapeutes, des dépassements d'honoraires ou prestations sur devis (prothèses, orthodontie ...). **Viva Presse** : « *Le chèque santé sent la fausse bonne idée. Ce "chèque en blanc" à consommer de la santé ne risque-t-il pas d'encourager les spécialistes pratiquant les dépassements d'honoraires à dépasser plus encore, [les] dentistes [à] proposer des prix de prothèses plus élevés, de rémunérer des thérapeutes sans réelles compétences, en bref de déstabiliser plus encore notre système de soins ? C'est à craindre* ».

<http://www.viva.presse.fr/une-start-up-invente-les-cheques-sante-169829>

(Source : www.viva.presse.fr du 30/07/2014, Anne-Marie Thomazeau)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Concurrence : 331 millions d'euros d'amende pour Servier

Le 09/07/14, Servier a été condamné par l'Union européenne à une amende de 331 millions d'euros. **Motif ?** Avoir freiné l'entrée sur le marché de versions génériques moins chères de certains médicaments. Le laboratoire a affirmé « *son total désaccord avec les thèses inédites développées dans la décision* » et a annoncé qu'il « *déposera un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne* ». Recours qui n'est pas suspensif, Servier devra donc payer l'amende en attendant.

[http://www.lepoint.fr/economie/concurrence-331-millions-d-euros-d-amende-pour-servier-09-07-2014-1844651_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140709](http://www.lepoint.fr/economie/concurrence-331-millions-d-euros-d-amende-pour-servier-09-07-2014-1844651_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140709)

(Source : www.lepoint.fr du 09/07/2014)

● Le Crédit Agricole plombé par les ennuis de la banque portugaise Espirito Santo

Le 05/08/14, Crédit Agricole a annoncé, pour le deuxième trimestre, un bénéfice en chute libre, à 17 millions d'euros (contre 696 millions un an auparavant). **La cause ?** L'exposition du groupe français à la banque portugaise Espirito Santo (BES), sauvée de la faillite grâce à sa recapitalisation à hauteur de 4,4 milliards d'euros par l'Etat portugais.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/08/05/le-credit-agricole-lourdement-touche-par-les-ennuis-de-la-banque-portugaise-espirito-santo_4466814_3234.html

(Source/ www.lemonde.fr du 05/08/2014)

● "Subprime" : la Société Générale menacée par un procès pour fraude

Le 12/08/14, la justice américaine a pris en compte la plainte déposée par la banque anglaise Northern Rock, qui accuse la Société Générale de l'avoir trompée sur la qualité de prêts immobiliers à risque ("subprime") qu'elle lui avait vendus. Société Générale peut encore éviter un procès en concluant un accord à l'amiable.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/08/13/subprimes-la-societe-generale-menacee-par-un-proces-pour-fraude_4470682_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 13/08/2014)

[Retour au sommaire](#)

OPINONS/VIE POLITIQUE

● Pour le PCF, le pacte de responsabilité est réduit "en cendres"

Le 07/08/14, **Olivier Dartigolles**, porte-parole du PCF, a estimé que le pacte de responsabilité avait été réduit « *en cendres* » par la censure constitutionnelle de son volet social : « *Une politique qui oublie ses valeurs de gauche est une impasse. [...] En retoquant l'article premier du budget rectificatif de la sécurité sociale, qui proposait un allègement des*

cotisations salariales, le Conseil constitutionnel vient de réduire en cendres le pacte de responsabilité. Pour mieux faire passer la pilule des 41 milliards d'euros versés, sans la moindre contrepartie, aux entreprises, le gouvernement avait proposé un dangereux volet social sous la forme d'un allègement des cotisations sociales. Derrière le rideau de fumée d'un coup de pouce au pouvoir d'achat des salariés les plus modestes, il était surtout question d'une nouvelle attaque visant le financement de la Sécurité sociale. [...] Le pacte de responsabilité n'a pas été proposé aux Français lors de la dernière campagne présidentielle. Il conduit le pays à la catastrophe. Emploi, croissance, dette publique, les objectifs fixés par Hollande et Valls ne sont pas atteints. Alors que l'exécutif prépare l'opinion publique à une nouvelle cure d'austérité, et alors que Berlin vient de réaffirmer à la France sa volonté de ne rien lâcher, la solution passe par un changement de politique permettant le redressement du pays ».

[http://www.lepoint.fr/politique/pour-le-pcf-le-pacte-de-responsabilite-est-reduit-en-cendres-07-08-2014-1852109_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140807](http://www.lepoint.fr/politique/pour-le-pcf-le-pacte-de-responsabilite-est-reduit-en-cendres-07-08-2014-1852109_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140807)

(Source : www.lepoint.fr du 07/08/2014)

● Gattaz : "La situation économique de la France est catastrophique"

Le 21/07/14, **M. Gattaz**, président du Medef, a déclaré dans un entretien accordé au Figaro : « La situation économique du pays est catastrophique. [...] La croissance n'est pas là ! Il n'y a plus d'investissement et plus d'embauche ». Concernant le pacte de responsabilité : « Le noyé a été ramené sur la plage, il faut le réanimer. [J'attends que] nos gouvernants obtiennent auprès des employeurs et des investisseurs français et étrangers leur confiance. [Le gouvernement doit dire] clairement que l'on va abandonner dès maintenant la taxe à 75 % sur les très hauts revenus. [...] Le pacte seul ne suffira pas à redresser la France. [Une] douzaine de mesures turbo pour générer de l'emploi rapidement [sera présentée à l'université d'été du Medef]. Il faut regarder le sujet des seuils sociaux, parler de l'interdiction du travail le dimanche et après 21 heures. Le niveau du smic doit pouvoir être discuté avec les partenaires sociaux, pour que les populations très éloignées de l'emploi - 1 million de chômeurs n'ont pas vu une entreprise depuis deux ans au moins - puissent retrouver un travail ».

[http://www.lepoint.fr/economie/gattaz-la-situation-economique-de-la-france-est-catastrophique-21-07-2014-1847725_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20140721](http://www.lepoint.fr/economie/gattaz-la-situation-economique-de-la-france-est-catastrophique-21-07-2014-1847725_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20140721)

(Source : www.lepoint.fr du 21/07/2014)

LIVRES/REVUES

- Lettre Réseau Net-entreprises n° 69 - juillet 2014 (8 pages) : un entretien avec Philippe Renard, directeur-général de l'Urssaf Île-de-France

Parution, dans le numéro 69 de la Lettre Réseau Net-entreprises de juillet 2014, d'un entretien avec **Philippe Renard**, directeur-général de l'Urssaf IDF, sous le titre : "Action du Cercle DSN Île-de-France, l'Urssaf crée l'événement pour les très grandes entreprises franciliennes" (+ de 2 000 salariés) : « L'Urssaf Île-de-France en gère 800. Dans ce cadre, nos équipes ont développé au fil de l'eau des relations privilégiées avec elles. [...] Nous les avons invitées à une grande réunion d'information sur la DSN, le 2 juillet 2014. Cet événement s'intègre dans la dynamique des Cercles DSN, qu'il vient compléter. [...] Il était important d'agir en direction des TGE de façon spécifique, en amont de notre deuxième Cercle DSN, qui n'aura lieu qu'en octobre, afin qu'elles rentrent le plus rapidement dans le dispositif sans attendre. Organiser pour elles un événement consacré à la DSN, c'est une façon d'accompagner et de sécuriser une modification notable dans la relation qu'elles ont avec leur Urssaf, et plus largement avec toute la sphère sociale. [...] Deux entreprises ont également témoigné : la Société Générale et Thalès. [...] Deux éditeurs de logiciels de paie, très investis sur le sujet, apporteront aussi leur éclairage ». 400 collaborateurs issus de 250 TGE, principalement des responsables de paie, étaient présents dans la salle.

<http://www.gjp-mds.fr/reseau/reseau69.pdf>

(Source : www.gjp-mds.fr, juillet 2014)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

● Parution du rapport annuel 2013 de l'Acoss et des rapports thématiques

- **Présentation de l'Acoss** : « *Le rapport annuel 2013 de l'Acoss retrace les actions majeures de la branche Recouvrement au bénéfice des cotisants et de ses partenaires. Il illustre son expertise au service d'une protection sociale efficace et solidaire. Il est assorti de 8 rapports thématiques : Recouvrement amiable et forcé ; Contrôle ; Lutte contre le travail illégal ; Conjoncture et financement ; Offres de service ; Sécurisation juridique ; Communication ; Rapport de l'agent comptable* ».

<http://www.acoss.fr/home/lacoss-et-les-urssaf/rapports-dactivite.html>

(Source : www.acoss.fr)

● La Cog 2014-2017 Etat-Acoss vient d'être signée

- **Présentation de l'Acoss** : « *Depuis l'ordonnance du 24 avril 1996, la délégation de gestion du service public de Sécurité sociale aux organismes gestionnaires est formalisée dans un document contractuel, les conventions d'objectifs et de gestion (Cog). Les Cog déterminent ainsi, de manière pluriannuelle, les objectifs du service public délégué aux branches et régimes de la Sécurité sociale, les moyens qui leur sont accordés et les actions mises en œuvre par chacune des parties au contrat (engagements de la branche, mais aussi de l'Etat). [...] Elle porte quatre grandes ambitions : **01)**- Garantir la capacité de la branche à assurer ses missions de recouvrement sur le long terme ; **02)**- Améliorer les performances des métiers du Recouvrement, dans les domaines pour lesquels il existe des marges de progrès réelles et nécessaires ; **03)**- Consolider la branche, après une période marquée par des changements structurels majeurs ; **04)**- Rechercher systématiquement l'utilisation optimale des ressources affectées à la branche* ».

<http://www.acoss.fr/home/lacoss-et-les-urssaf/orientations-strategiques.html>

- Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017, Etat-Acoss (214 pages) :

http://www.acoss.fr/files/contributed/Fluides_books/cog2014-2017/Cog_2014-2017.html

- L'essentiel de la Convention d'objectifs et de gestion (12 pages) :

http://www.acoss.fr/files/contributed/Fluides_books/essentiel-cog-2014-2017/Essentiel_Cog_2014-2017.html

(Source : www.acoss.fr)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse :

eric.tessier@urssaf.fr